

Conseil Municipal du		12 décembre 2022	à	18h00
N°ordre	3		Titre	Conventionnement pour l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)
N° identifiant	2022-0287			
Rapporteur(s)	M. Bastien BERNELA		P.J.	<p>1a. Convention pluriannuelle années 2022 - 2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée et la collectivité territoriale de Poitiers</p> <p>1b. Poitiers Annexes</p> <p>2a. Convention pluriannuelle années 2022 - 2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE Papiole et la collectivité territoriale de Poitiers</p> <p>2b. Annexe 1 - Statuts</p> <p>3a. Convention pluriannuelle années 2022 - 2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE GE (GESG) et la collectivité territoriale de Poitiers</p> <p>3b. Annexes</p>
Date de la convocation	02/12/2022			
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY		Membres en exercice	53
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT			
Présents	47	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire</p> <p>M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoints</p> <p>M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Lisa BELLUCO - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>		
Absents	0			

Mandats	6	Mandants	Mandataires
		Mme Élisabeth NAVEAU DIOP Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Alexandra DUVAL Mme Alexandra BESNARD	M. Aloïs GABORIT M. Anthony BROTTIER Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. François BLANCHARD Mme Hélène PAUMIER M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée. Arrivée de M. Alain CLAEYS.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur
------------------	---

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, elle les soutient activement.

Après plus de 5 années de préparation et un dépôt de candidature le 6 mai dernier, l'arrêté ministériel du ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion (TPEI), du 3 octobre 2022 publié au JORF n°0236 du mardi 11 octobre 2022, permet au territoire de Poitiers d'être habilité et de mener l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

Afin de finaliser ce processus de préparation et permettre l'ouverture des Entreprises à but d'emploi (EBE), la ville de Poitiers doit signer plusieurs conventions pluriannuelles avec le Fonds d'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée et plusieurs partenaires et acteurs du territoire.

UNE DÉMARCHE INNOVANTE POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DURÉE

C'est en partant du principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 où « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » que le projet TZCLD a été imaginé et élaboré par plusieurs associations.

TZCLD a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, vécue depuis des décennies par la majorité des chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. La démarche repose notamment sur les principes suivants :

- personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacun
- ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser, de besoins non couverts qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi
- l'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire
- l'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature
- la qualité de l'emploi : l'objectif est d'apporter une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au Contrat à durée indéterminée (CDI) et de permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'EBE
- l'emploi à temps choisi : les salariés choisissent leur temps de travail
- l'emploi-formation : l'emploi doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit être garanti
- la création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en développant des activités utiles aux territoires et non concurrentes des emplois existants.

UNE DYNAMIQUE LOCALE, DES ACTEURS ET DES PERSONNES PRIVÉES D'EMPLOI MOBILISÉS

Les premières réflexions datent de 2017 sur la commune de Poitiers. Un collectif d'acteurs s'est constitué avec différentes associations dont Comité des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide (Capee), des centres socioculturels et des structures d'insertion par l'activité économique.

En 2019, après une présentation de la démarche en conférence des maires, la réflexion s'est élargie à l'échelle de la Communauté urbaine et plusieurs communes ont montré un intérêt pour le projet.

Suite à l'adoption de la deuxième loi d'expérimentation TZCLD fin 2020 et à la parution de l'arrêté du cahier des charges en juin 2021 précisant les modalités de l'appel à candidature, il a été convenu que les territoires d'expérimentation se définissent et se mettent en œuvre à l'échelle communale.

D'ores et déjà, 180 Personnes privées durablement d'emplois volontaires sont connues et participent à la création de leur future activité en lien avec les besoins recensés du territoire. L'objectif est la sortie de la

privation d'emploi de 340 personnes d'ici à six ans, sur le territoire de mobilisation qui comprend les quartiers de Bellejouanne, Montmidi, Bel-Air, Chilvert, les Cours, Clos Gaultier-les Sables et Saint Cyprien. Potentiellement, 250 personnes intégreront les EBE en CDI à temps choisi alors que d'autres seront accompagnées vers l'emploi grâce à la mobilisation et aux partenariats tissés sur le territoire.

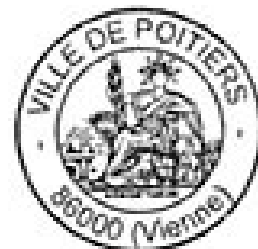
UNE CONTRACTUALISATION POUR LANCER L'EXPÉRIMENTATION

Suite à l'arrêté ministériel du ministère du TPEI, du 3 octobre 2022 publié au JORF n°0236 du 11 octobre 2022, trois conventions pluriannuelles doivent être signées :

- la convention pluriannuelle 2022-2026 entre l'association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » (ETCLD), la collectivité locale de Poitiers qui porte le Comité local pour l'emploi (Cle), la Préfecture de la Vienne, le Conseil départemental de la Vienne, et de Pôle emploi : cette convention précise les relations et engagements du Cle de Poitiers et de l'Association dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.
- la Convention pluriannuelle 2022-2026 entre l'association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée », l'EBE Groupement d'Employeurs (GESC), la collectivité locale de Poitiers, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne : Le CLE de Poitiers, dans le cadre de son plan d'atteinte de l'exhaustivité, propose le conventionnement avec le GESC pour développer une unité d'EBE.
- la Convention pluriannuelle 2022-2026 entre l'association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée », l'EBE Papiole, la collectivité locale de Poitiers, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne : Le CLE de Poitiers, dans le cadre de son plan d'atteinte de l'exhaustivité, propose le conventionnement avec Papiole pour développer une unité d'EBE.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions annexées et tout document ou avenant à intervenir sur ce sujet.

POUR	53		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBault



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168206- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.6	Emploi-formation professionnelle	